ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

-156.3

COMMUNAUTE EUROPEENNE

COLMUNAUTE EUROPEENNE DE L'ENERGIE ATOMIQUE DU CHARBON ET DE L'ACIER

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

DOCUMENTS DE SEANCE

Tiplay Coby

1960-1961

EDITION DE LANGUE FRANCAISE

RAPPORT COMPLEMENTAIRE

fait au nom de la

COMMISSION DU MARCHE INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE

certaines questions actuelles du marché du charbon et de l'acier

par

M. Alain POHER Rapporteur

liplay Coba

La Commission du marché intérieur de la Communauté, au cours de sa réunion du 29 Juin 1960, a établi une proposition de résolution en conclusion des débats de l'Assemblée sur certaines questions actuelles du marché du charbon et de l'acier.

M. Alain POHER a été désigné comme rapporteur.

Le présent rapport complémentaire et la proposition de résolution qu'il contient ont été adoptés à l'unanimité, lors de la réunion du 29 juin 1960

Etaient présents :

MM. TURANI, Président,
POHER, rapporteur,
ALRIC
BLAISSE
CERCASSONME, suppléant M. DARRAS,
FERRERI
FERRETTI
FILLIOL
GRANZOTTO BASSO
HAHN
ILLERHAUS
KEPTEYN, suppléant M. KREYSSIG,
MICARA
NEDERHORST
VANRULLEN

RAPPORT COMPLEMENTAIRE

sur certaines questions actuelles du marché du charbon et de l'acier

par .. Alain POHER Rapporteur

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme suite au rapport qu'elle a présenté sur certaines questions actuelles du marché du charbon et de l'acier (doc. n° 44) et compte tenu des débats de l'Assemblée à ce sujet, la Commission du marché intérieur de la Communauté a établi une proposition de résolution.

Elle invite l'Assemblée à adopter cette proposition de résolution dont le texte est donné ci-après :

PROPOSITION DE RESOLUTION relative à certaines questions actuelles du marché du charbon et de l'acier

L'Assemblée Parlementaire Européenne,

- 1 constate que la crise charbonnière ne manifeste pas enccre de tendances à s'atténuer en dépit de la reprise économique, confirmant par là son caractère structurel,
- 2 reconnaît la nécessité de poursuivre les plans d'assainissement amorcés dans plusieurs pays de la Communauté, étant entendu que la Haute Autorité devra veiller à ce qu'ils permettent l'établissement et le maintien d'un marché énergétique unique,
- 3 <u>insiste</u> pour qu'une coopération plus étroite intervienne entre les Institutions des trois Communautés dans le but de favoriser les reconversions et réadaptations nécessaires,
- 4 s'inquiète de l'importance que semblent avoir prise les fraudes en matière de ferrailles et souhaite que la Haute Autorité poursuive avec énergie l'enquête heureusement entreprise sur les irrégularités intervenues dans le fonctionnement du système de péréquation des ferrailles importées,
 - demande avec insistance aux gouvernements nationaux d'assister la Haute Autorité dans cette enquête et de faire en sorte qu'il soit intenté une action pénale contre ceux qui se seraient rendus coupables d'infractions,
- 5 demande que le problème de l'harmonisation des conditions de concurrence entre le charbon de la Communauté et les autres produits énergétiques avec lesquels il est en compétition sur le marché soit résolu à bref délai,

- 6 <u>estime</u> qu'il importe, de plus en plus, de voir réalisée, sur un plan communautaire, une politique commerciale commune,
- 7 considère que les dispositions du Traité instituant la C.E.C.A. ont révélé à l'expérience un certain nombre de difficultés d'application, notamment en matière de formation de prix, d'ententes et de concentrations d'entreprises,
- 8 <u>invite</u> la Haute Autorité à mettre à l'étude dans le plus bref délai et à proposer les modifications au Traité qui se révèleraient utiles pour résoudre les difficultés d'application qui viennent d'être évoquées, tout en respectant la finalité du Traité.

•	